



LA SOIRÉE ÉTUDIANTE METZ, LA MOSELLE C'EST MIEUX !

20
SEPT.
2023

18h30 - 20h30

RÈGLEMENT DU JEU

« Soirée étudiante Metz c'est mieux, la Moselle c'est mieux ! »

ARTICLE 1 : objet

L'agence Inspire Metz est l'agence d'attractivité au service des 46 communes de l'Eurométropole de Metz (Metz Métropole), située au 2 place d'Armes J.F. Blondel à Metz.

Moselle Attractivité est l'agence d'attractivité du Département de la Moselle, située au 2-4 rue du Pont Moreau à Metz.

Dans le cadre de la soirée étudiante du 20 septembre 2023 au FC Metz Stadium, organisée par les 2 agences, l'Eurométropole de Metz et le Département de la Moselle afin d'accueillir les nouveaux étudiants du territoire et promouvoir la destination étudiante, l'agence Inspire Metz et Moselle Attractivité organisent un jeu pour faire gagner différents lots qui permettront aux nouveaux étudiants de découvrir les atouts et richesses touristiques et de loisirs du territoire. Ces lots sont offerts par les partenaires présents lors de cette soirée : le Département de la Moselle, l'Eurométropole de Metz, Moselle Attractivité, le Klub, Pokeyland, Prison Island, le Centre Pompidou-Metz, la Cité Musicale, Destination Amnéville et ses partenaires, le Parc de Sainte-Croix, Center Parcs, le Galaxie d'Amnéville.

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu gratuit, est ouvert à tous les étudiants de 1^{ère} année des grandes écoles de l'Eurométropole de Metz et de la Moselle invitées et présents lors de cette soirée : l'ENIM, l'ENSAM, CENTRALESUPELEC, ESAL, ESITC, GEORGIA TECH EUROPE, IAE, INSTITUT DE SOUDURE, ISFATES.

ARTICLE 3 : durée

Le jeu se déroulera uniquement pendant la soirée du mercredi 20 septembre entre 18H30 et 20H30 au FC Metz Stadium à Longeville-lès-Metz.

ARTICLE 4 : but du jeu, déroulement et tirage au sort

À leur arrivée au FC Metz Stadium, le personnel des 2 agences d'attractivité distribueront des sous-bocks sur lesquels des numéros seront précisés et en fonction du nombre d'étudiants présents. Par exemple, si 700 étudiants sont présents, 700 sous-bocks seront distribués avec les numéros de 1 à 700. Sur l'estrade dans la salle, une urne comportera les mêmes numéros pour effectuer le tirage au sort.



Au début de la soirée, l'animateur expliquera les conditions du jeu et précisera de vive voix au micro que le règlement du jeu est consultable sur le site inspire-metz.com directement accessible par le QR code imprimé au verso du sous-bock distribué.

Pour chaque lot, un tirage au sort sera ainsi effectué par les représentants du territoire : le représentant des grandes écoles et les 2 élus représentant l'Eurométropole de Metz et le Département de la Moselle qui annonceront les numéros gagnants à chaque tirage au sort.

Un espace dans la salle est prévu pour la remise des lots. Chaque étudiant ayant un numéro gagnant devra se rendre à cet espace. Le lot lui sera remis sur présentation du numéro gagnant inscrit sur le sous-bock qui pourra être conservé par l'étudiant gagnant après l'avoir présenté. En fonction des lots gagnés, des contre-marques seront remis pour obtenir les lots auprès des sites/organismes d'événements concernés ou les billets ou les lots seront directement remis.

ARTICLE 5 : lots

Pour l'ensemble du jeu de la soirée, les lots seront les suivants :

- Lot de 4 places pour le parc de Sainte-Croix d'une valeur unitaire de 26 euros TTC soit une valeur totale de 104 euros TTC.
- Lot de 4 places pour France Aventure Amnéville d'une valeur unitaire de 24 euros TTC soit une valeur totale de 96 euros TTC.
- Lot de 2 places pour le spectacle de Redouane Bougheraba du 12/10/2023 au Galaxie d'Amnéville d'une valeur unitaire de 35 euros TTC l'unité soit une valeur totale de 70 euros TTC.
- Lot de 8 places pour le cinéma Kinépolis à Saint-Julien-lès-Metz pour 2 soirées (4 places/soirée) : 4 places pour la Soirée Kultissime Seigneur des anneaux 2 du 22/09/2023 et 4 places pour la soirée Seigneurs des anneaux du 29/09/2023 d'une valeur unitaire de 6,50 euros et une valeur totale de 52 euros TTC.
- Lot de 4 menus pour un restaurant à Amnéville, d'une valeur unitaire de 25 euros TTC, soit une valeur totale de 100 euros TTC.
- Lot de 4 places pour un match de championnat de Metz Handball d'une valeur de 20 euros TTC, soit une valeur totale de 80 euros TTC.
- Lot de 2 catalogues d'expositions (Mimesis et la Répétition) du Centre Pompidou-Metz d'une valeur unitaire de 19 euros TTC et d'une valeur totale de 38 euros TTC.
- Lot de 4 places pour le cinéma le Klub à Metz pour la soirée « Indecent Video Club Cyberpunk » avec 2 films BLADE RUNNER et TETSUO le 29/09/2023, d'une valeur unitaire de 10 euros soit une valeur totale de 40 euros TTC.
- Lot de 4 pass d'1 heure pour un jeu d'aventure à Prison Island situé dans le complexe Loisirama de Moulins-lès-Metz, d'une valeur unitaire de 20 euros TTC soit une valeur totale du lot de 80 euros TTC.
- Lot de 4 places « Pack journée 1 aventure + activités illimitées » pour Pokeyland, parc de loisirs situé à Féy, d'une valeur unitaire de 32 euros TTC soit une valeur totale du lot de 128 euros TTC.
- Lot de 4 pass pour les Sites Moselle Passion d'une valeur unitaire de 25 euros TTC soit une valeur totale de 100 euros TTC.

- Lot de 2 mascottes Terres de jeux (peluches) d'une valeur unitaire de 20 euros TTC soit une valeur totale de 40 euros TTC.
- Lot de 4 places pour 1 match du Moselle Open - qui se déroulera du 4 au 11 novembre 2023 aux Arènes de Metz - d'une valeur unitaire de 34 euros TTC, soit une valeur totale de 136 euros TTC.
- Lot de 4 places pour Center Parcs d'une valeur unitaire de 36 euros TTC, soit une valeur totale de 144 euros TTC.
- Lot de 4 places pour la Villa Pompei, d'une valeur unitaire 24 euros TTC soit une valeur totale de 96 euros TTC.

L'ensemble de ses lots seront à disposition pendant toute la durée de la soirée. Les lots non retirés à la fin de la soirée ne seront pas remis en jeu.

- **Le gros lot :** 2 abonnements pour le FC Metz d'une valeur unitaire de 450 euros TTC soit une valeur totale de 900 euros TTC.

Compte tenu de la remise sur scène de ce lot d'importance (le gros lot), si le gagnant ne se présente pas dans la minute suivant son appel, le lot sera remis en jeu et un autre tirage au sort aura lieu.

L'ordre des lots précisé ci-dessus n'est pas définitif et ne correspondra pas forcément au déroulement du tirage au sort des lots. Seul le gros lot sera tiré en dernier et le gagnant sera invité à monter sur scène pour recevoir le lot, en présence de la presse et des partenaires.

ARTICLE 6 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

ARTICLE 7 : annulation/modification

Les agences Inspire Metz et Moselle Attractivité se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu sans engager sa responsabilité et sans indemniser les étudiants participants à la soirée.

ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par les agences Inspire Metz et Moselle Attractivité.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, si le jeu nécessite de recueillir les données personnelles des gagnants pour l'obtention d'un lot, les gagnants disposeront d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@inspire-metz.com qui transmettra aux partenaires concernés par les lots. Seul le ou les partenaire(s) concerné(s) par le(s) lot(s) ayant la nécessité de recueillir



les données personnelles du ou des gagnant(s) sera/seront responsable(s) de leur traitement. Inspire Metz, Moselle Attractivité et/ou les autres partenaires non concernés par le(s) lot(s) en question ne pourront être tenus responsables de la gestion de ces données.

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : info@inspire-metz.com et en précisant l'objet « jeu soirée étudiante Metz c'est mieux, la Moselle c'est mieux ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours est disponible en téléchargement libre sur le site internet [inspire-metz.com](https://www.inspire-metz.com), rubrique accueil des étudiants et accessible directement par ce lien : <https://www.inspire-metz.com/fr/accueil-des-etudiants.html>

Ce règlement sera consultable en flashant le QR code imprimé au verso du sous-bock qui sera distribué à chaque étudiant dès le début de la soirée du 20 septembre 2023 à leur arrivée au FC Metz Stadium.

ARTICLE 14 : dépôt du règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP Bund-Petit-Muller-Egloff, 23 rue de Sarre 57070 à Metz.

Fait à Metz, le 13 septembre 2023